

MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

Mon Patelin

Décembre 2024



www.ferlandetboilleau.com

Chères citoyennes, chers citoyens de Ferland-et-Boilleau,

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre engagement et votre confiance. Cette année a été marquée par des défis, mais aussi par de belles réussites grâce à la solidarité et à l'implication de chacun d'entre vous.

Je suis heureux de vous annoncer que, malgré un contexte économique parfois difficile, notre municipalité a su maintenir ses finances en équilibre. Pour l'exercice 2024, nous prévoyons clôturer l'année avec un léger surplus, signe d'une gestion prudente et rigoureuse. En ce qui concerne l'année 2025, étant donné que nous venons de recevoir notre nouveau rôle d'évaluation, nous avons fait le choix de ramener le taux de taxe à 1.00\$ alors qu'il était à 1.15\$ en 2024. Cette diminution permettra de minimiser la hausse de la charge fiscale occasionnée par l'augmentation de la valeur de nos propriétés, tout en poursuivant nos efforts pour offrir des services de qualité et investir dans le développement de notre municipalité.

Le budget pour 2025 a été adopté de manière équilibrée, avec des priorités claires : améliorer nos infrastructures et nos services publics, soutenir la vie communautaire et poursuivre notre engagement pour la réussite de nos jeunes en leur offrant un environnement sain.

Je vous rappelle également que 2025 est une année d'élection pour le monde municipal, je vous invite donc à amorcer une réflexion quant à vos ambitions politiques. Notre municipalité aura toujours besoin de gens impliqués et intéressés autour de la table du conseil pour l'intérêt collectif.

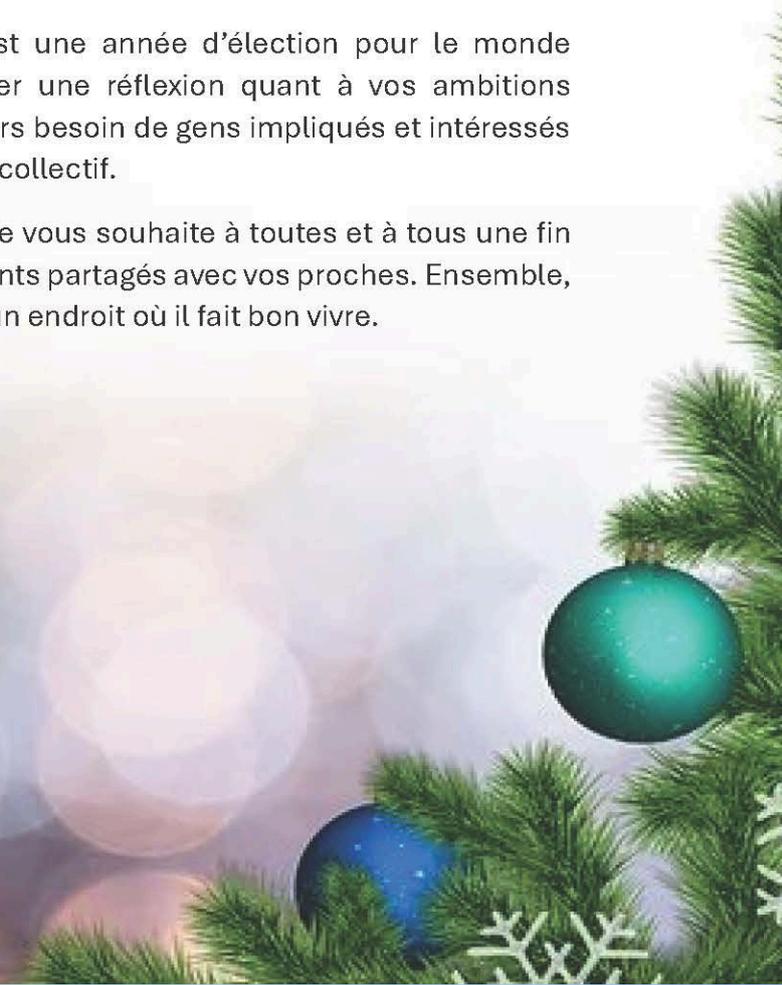
En cette période des Fêtes qui s'amorce, je vous souhaite à toutes et à tous une fin d'année sereine, pleine de joie et de moments partagés avec vos proches. Ensemble, continuons à faire de Ferland-et-Boilleau un endroit où il fait bon vivre.

Avec mes meilleurs vœux,

Hervé Simard

Hervé Simard

Maire de Ferland-et-Boilleau





RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

461, ROUTE 381, FERLAND-ET-BOILLEAU

4 NOVEMBRE 2024 19H30

1. **Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**

2. **Adoption des procès-verbaux**

Le conseil adopte procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que présenté.

3. **Lecture et adoption des comptes du mois**

La liste des dépenses du 1 au 31 octobre 2024 au montant de 251 266.91 \$ est approuvée à la suite de son analyse par le conseil.

4. **Lecture de correspondance**

Le conseil prend note du dépôt d'une pétition contre la taxe de secteur et répondra à la représentante par écrit.

5. **Administration**

Le conseil autorise l'achat de formations de l'ordre des CPA pour la DG pour un total de 1000\$, plus les taxes applicables.

La directrice générale greffière-trésorière procède au dépôt des États financiers comparatifs.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #239-2024 portant sur la Gestion contractuelle. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le règlement # 238-2024 portant sur la Régie interne des séances du conseil est adopté

Approbation de la programmation #4 des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2024

Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle afin de remplacer la directive générale adoptée en juin 2024.

6. **Travaux publics**

Le conseil approuve les travaux présentés dans la reddition de compte pour le projet PPA-CE

Le conseil approuve les travaux présentés dans la reddition de compte pour le projet PPA-ES

7. **Hygiène du milieu**

Le conseil autorise la dépense de 2600\$ pour la vérification annuelle des débitmètres des stations d'aqueducs

8. **Urbanisme**

Une l'entente d'entraide en traitement de l'eau potable regroupant l'ensemble des municipalités de la MRC a été mise en place. Le conseil approuve cette entente et en autorise la signature.

9. **Sécurité publique**

Aucun sujet

10. **Loisirs culture et activités communautaires**

La dépense de 2649\$ lus les taxes applicables est autorisée pour l'achat d'un réfrigérateur.

Le conseil donne son appui au comité Mada pour le projet d'activité sociale

Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Signature Innovation de la MRC du Fjord pour le projet de sécurité dans les sentiers

11. **Rapport des comités et informations**

Aucun sujet

12. **Affaires diverses**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

Concours Illumine ton village

CETTE ANNÉE, ON VEUT QUE LA
MUNICIPALITÉ SOIT VISIBLE DU CIEL!

Décorez vos façades,
balcons, fenêtres et portes
Nos juges passeront dans la soirée
du 18 décembre pour prendre les
photos et les inscriptions

Voici ce que vous pouvez gagner:

 1er prix :
Certificat 100 \$ Canadian Tire

 2e prix :
Certificats 75 \$ Canadian Tire

 3e prix :
Certificat 50 \$ Canadian Tire

 Prix de participation
Panier de chocolats favoris (Valeur de 50 \$)

LE JURY DÉSIGNERA LES GAGNANTS LE 19 DÉCEMBRE 2024 10H

JOYEUX
NOËL
ET
BONNE
ANNÉE

G.A.C.S.B.

*Nous serons fermé du
23 décembre 2024 au
6 Janvier 2025*

*Nous serons de retour
le 7 janvier 2025*

CONCOURS DE DESSIN DE NOËL

Viens chercher ton dessin au G.A.C.S.B. ou
à la municipalité pour participer

RAPPORTE-LE AVANT LE
TIRAGE

SURPRISES À GAGNER

TIRAGE LE 16 DÉCEMBRE

pour plus d'informations: 418-676-2349

sur facebook

Par courriel au: gacfb@hotmail.com

Veillez prendre note que le bureau
municipal sera fermé pour la période des
fête du **23 décembre 2024 au 3 janvier 2025**
inclusivement.

Pour toute urgence concernant la voirie,
l'aqueduc ou la neige, vous pourrez
contacter le **418-676-2686** un employé de
garde prendra l'appel.

Ferboiliennes, ferboiliens et motoneigistes du monde entier, bonjour!

Le Bivouac à Ferland-et-Boilleau rallumera ses fourneaux cet hiver pour récréer cet îlot de chaleur et de plaisirs gustatifs, avec de légers changements portés à l'horaire et au menu.

Par exemple, tous les jours, nous ouvrirons à 9h pour vous permettre de vous réchauffer avec une soupe, un café ou de profiter de nos items prêt-à-manger.

Cependant, la cuisine ne sera ouverte qu'à partir de 11 heures, même la fin de semaine.

Vous êtes donc conviés à fêter ça avec nous le vendredi 20 décembre prochain, toujours dans l'édifice municipal, pour un souper poutine à la bonne franquette, régulière, au bacon ou au boeuf fumé. Nous proposerons également potage, dessert, notre bel éventail de bières, du vin et vous serez accueillis avec un bon thé du labrador provenant de nos forêts. Toute la famille est invitée!

Aussi, nous vous proposons notre délicieuse tourtière à cuire pour le temps des fêtes! Les détails pour les formats, les prix, la cueillette, etc., seront disponibles dès le 2 décembre sur notre page Facebook. D'autres bonnes nouvelles y seront également diffusées alors, on se tient au courant!

Bon hiver les amis et au plaisir de vous accueillir.

Christian

Chers citoyens,

Nous souhaitons vous informer qu'en cas de panne électrique prolongée,

les locaux de la municipalité restent ouverts et accessibles à ceux qui en ont besoin.

Notre bâtiment est autonome et continue de fonctionner même sans électricité.

Vous pourrez recharger vos téléphones, vos autres appareils électroniques et vous approvisionner en eau potable .

Le Wi-Fi sera disponible pour faciliter vos communications.

Nos salles sont chauffées pour garantir votre confort.

De plus, de l'essence sera disponible aux heures normales à la station de pétrole RL.

Nous restons à votre disposition pour toute assistance nécessaire durant cette période.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Dégarnissez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Rien ne vaut une toilette qui fonctionne bien |

Vous avez déjà « flushé » un poisson rouge en espérant qu'il retrouve l'océan comme Nemo ? Malheureusement, la réalité est plus compliquée que dans les films. Pour éviter des bris de canalisations d'égouts ou des bouchons dans votre fosse septique, les matières suivantes ne vont pas dans la toilette.

À mettre dans le compost :

- Nourriture
- Cheveux
- Essuie-tout et papier brun
- Mouchoirs

À mettre à la poubelle :

- Lingettes humides
- Tampons et serviettes hygiéniques
- Soie dentaire
- Couches



La collecte pour la Guignolée se déroulera le **dimanche 8 décembre 2024**, à partir de 11h.

La guignolée
La Société de Saint-Vincent de Paul

La majeure partie de nos ressources provient de cette collecte annuelle, qui vise à soutenir les personnes en difficulté pendant la période des fêtes de Noël. Accueillons chaleureusement nos bénévoles comme nous le faisons habituellement et faisons preuve de générosité.

Si vous souhaitez faire don de denrées non périssables, vous pourrez les déposer au Groupe d'action communautaire ou à la municipalité.

Vous avez également la possibilité de nous aider comme bénévole afin d'assurer le bon déroulement de cet événement.

Nous vous remercions de contribuer à rendre cette période festive plus agréable pour celles et ceux qui en ont besoin !

Panier de Noël

Pour ceux et celles qui souhaitent recevoir une aide alimentaire sous forme de paniers de Noël, veuillez communiquer avec Mme Jeanne Gagné 418-676-2353 avant le 12 décembre



INTERDICTION DE DÉPOSER LA NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

La municipalité rappelle qu'il est interdit de déposer la neige d'une propriété privée sur la voie publique. La neige doit donc être déposée sur son propre terrain. Le règlement sur les nuisances stipule que le fait de déverser, de déposer, de jeter ou de permettre que soit déversée de la neige ou de la glace provenant d'un immeuble privé dans les rues, ruelles, allées, avenues, chemins, terrains publics, places publiques, trottoirs et parcs, constitue une nuisance. Les contrevenants au règlement s'exposent à une amende. Ce règlement a pour objectifs de favoriser la bonne circulation des piétons et des automobiles et assurer leur sécurité.

Décembre 2024

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					Noël au village Père Noël Veillée des Dufour	Brunch de la Fabrique
2 CONSEIL MUNICIPAL	3 Salle de motricité AM Après-midi sociaux - GACSB	4 YOGA	5 BASEBALL POCHE	6	7	8
9	10 Salle de motricité AM	11 AM CAFÉ-CAUSERIE GACSB	12 BASEBALL POCHE	13	14	15
16	17	18	19 Souper Noël des aînés GACSB	20 Congés des fêtes du 20 décembre au 6 janvier 2025 Joyeuses Fêtes !	21	22
23	24	25 Location- privé Joyeux Noël	26 Location- privé	27	28	29
30	31					

